

ASSEMBLÉE NATIONALE
14 février 2020

INSTITUTION D'UN SYSTÈME UNIVERSEL DE RETRAITE - (N° 2623)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 27773

présenté par
M. Bruneel

ARTICLE 7

Supprimer l'alinéa 16.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Les auteurs de cet amendement entendent sauvegarder le régime de retraite des cultes.